

Commune de Porchères

Journal municipal n° 22 – Mai 2016



SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Que se passe-t-il au moulin ?	p. 6
Parlons finances	p. 3	La fête locale	p. 7
Autour de l'école	p. 4	Les mystères du méloé	p. 8
La vie en société	p. 5	L'association Isle et Dronne	p. 10
		Agenda été 2016	p. 12



MOT DU MAIRE

Courage, un dernier effort avant les vacances d'été ! En ce printemps, Porchères reprend des couleurs et de l'animation. Plus que jamais, les associations de la commune sont porteuses d'une dynamique qui rayonne bien au-delà de Porchères. Vous trouverez dans ce journal toutes les dates des manifestations prévues durant la période estivale et davantage de renseignements sur le site internet de la commune : <http://porcheres.fr>

Mairie de Porchères
1, le bourg
33660 PORCHERES
Tel : 05.57.49.61.52
mairie@porcheres.fr

Site : <http://www.porcheres.fr>

Horaires d'ouverture

Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Samedi matin, sur rendez-vous.	

Vous verrez aussi que du côté des finances de la commune, la tendance est à l'amélioration, mais il va falloir poursuivre encore les efforts entrepris : continuer à faire des économies, relancer l'investissement, si possible sans emprunter, tout en maintenant les impôts au niveau où ils sont... malgré les baisses de dotations ! Pas simple...

Le conseil municipal continue à se réunir environ une fois par mois. Les comptes-rendus sont disponibles sur le site Internet de la commune et dans l'affichoir de la mairie.

D'autre part, les beaux jours étant propices à la vie au grand air, je tiens à attirer l'attention de chacun sur la nécessité de respecter les horaires pour passer la tondeuse, ou utiliser un motoculteur, ou des quads !

Un nouvel arrêté préfectoral interdépartemental (Lot-et-Garonne, Dordogne et Gironde) du 20 avril 2016 interdit dorénavant de brûler les déchets verts quelque soit la période de l'année. Plus aucune dérogation ne sera délivrée par la mairie et les contrevenants pourront se voir infliger une amende de 4^e classe par les gendarmes. (Voir page 6)

Un dernier point. Depuis l'été dernier, nous avons constaté à plusieurs reprises (au moins 6 fois) des cas de maltraitance sur les chats dans le bourg de Porchères, tous tués, torturés ou blessés par arme à feu. La lâcheté de tels actes est inqualifiable. Toute personne susceptible de nous apporter des éléments quant à cette affaire est priée de se rapprocher des services municipaux.

Choisir aujourd'hui de vivre à Porchères, c'est faire le choix d'un cadre de vie de qualité, avec ses paysages, sa rivière, ses activités agricoles et rurales, tout en étant à proximité de petites, moyennes ou grandes villes. Ce doit être la garantie d'une qualité relationnelle entre voisins, d'une ambiance conviviale et d'une sorte de quiétude face au monde actuel, celui de l'instantanéité et de l'urbain.

Bonne lecture.

David REDON, maire de Porchères

Pour les collectivités, le mois d'avril est le mois où l'on vote le budget de l'année en cours. L'occasion de faire un point sur l'année écoulée et les projets à venir, l'état des finances communales, l'attribution des subventions et parler de l'endettement et des impôts !

Bilan 2015. Nous commençons l'année 2015 avec 102.272,13 €.

En fonctionnement, durant l'année 2015 nous avons fait 501.394,74 € de dépenses et 563.485,83 € de recettes.

	2013	2014	2015
Dépenses de fonctionnement	474 153,32 €	553 324,29 €	501 394,74 €
Recettes de fonctionnement	517 214,96 €	608 920,26 €	563 485,83 €

En investissement, nous avons réalisé 129.303,62 € de dépenses et 138.586,07 € de recettes. Ces investissements de 2015 comprennent le remboursement des emprunts en cours, mais aussi le coût de la rampe d'accès handicapés de la mairie, les travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine en cabinet d'infirmier, l'achat de mobilier neuf pour l'école et d'outillage pour les services techniques, ainsi que l'achat de tables, bancs et barrières. Ces investissements ont été réalisés sans emprunter.

	2013	2014	2015
Dépenses d'investissement	80 912,37 €	82 806,95 €	129 303,62 €
Recettes d'investissement	173 154,67 €	68 599,43 €	138 586,07 €

Nous finissons l'année 2015 avec 119.929,62 €, soit 16.882,49 € de plus qu'au 1^{er} janvier. Cette somme est plus que nécessaire pour assurer nos besoins en fond de trésorerie tout au long de l'année et en prévision d'investissements pour les années à venir.

Les dotations en baisse...

Il faut préciser que la Dotation Générale de Fonctionnement a été en baisse depuis 2013 comme le montre le tableau ci-dessous. **Baisse de dotation depuis 2013 : - 23432 €**

	2013	2014	2015	2016
Dotation Générale de Fonctionnement	119626 €	119514 €	106731 €	96194 €

Et les impôts en hausse !

Pour compenser ces baisses de dotation et maintenir un fonctionnement et surtout un investissement, il a fallu augmenter les impôts.

Le tableau ci-dessous présente les impôts perçus par la commune depuis 2013.

Hausse des impôts depuis 2013 : + 22639 €

	2013	2014	2015	2016
Taxes foncière et d'habitation	154594 €	162920 €	171777 €	177233 €

Le budget 2016

Le conseil municipal a voté le 6 avril le budget prévisionnel 2016.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à 665 760.66 €

Et il est également équilibré en investissement à 227 584.26 €, sans emprunter. Ce budget d'investissement comprend le remboursement des emprunts en cours, la réfection du toit et plafond de l'école, l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques, la nouvelle clôture du cimetière, les rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite pour l'école et différents travaux nécessaires dans les bâtiments communaux.

Les emprunts en cours au 1^{er} janvier 2016 sont de 556.736 € de capital restant dû, dont 44588 € seront remboursés en 2016 auxquels s'ajoute 24977,53 € d'intérêt.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

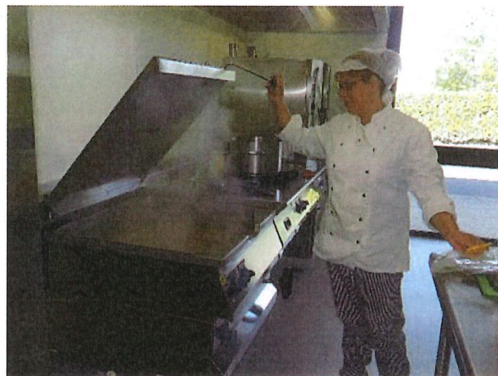
Depuis la rentrée des vacances de février 2016, le système HACCP a été mis en place dans le restaurant scolaire de notre commune.

Le HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), autrement dit, « analyse des dangers et maîtrise des points critiques », permet d'assurer une sécurité alimentaire, d'anticiper les problèmes et met en application les règles d'hygiène. Cette méthode est obligatoire et permet d'identifier les dangers à tous les stades de la fabrication, depuis la réception des matières premières à la consommation finale.

Ces dangers peuvent avoir plusieurs origines : présence d'un corps étranger dans l'aliment (cheveux, métal...), présence de résidus de produits de nettoyage, contamination microbiologique.

La méthode HACCP en restauration collective, repose sur sept principes :

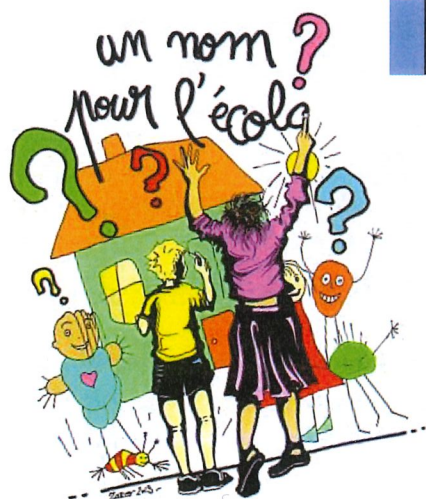
- Principe 1 : Identifier les dangers
- Principe 2 : Déterminer les points critiques et les mesures préventives
- Principe 3 : Etablir les limites critiques
- Principe 4 : Mettre en place un système de surveillance de maîtrise des points critiques
- Principe 5 : Etablir des actions correctives
- Principe 6 : Etablir une documentation (procédures, instruction de travail, fiches d'enregistrement)
- Principe 7 : Vérifier sur le terrain que la méthode fonctionne bien



En pratique, le personnel du restaurant scolaire relève deux fois par jour la température des chambres froides, réceptionne les denrées alimentaires en surveillant la température des aliments, utilise des produits de nettoyage conformes à l'alimentaire, relève le plat témoin dans les règles d'hygiène, procède à l'entretien dans les normes et à l'enregistrement des pratiques de nettoyage...

Notre cantinière a été équipée de vêtements conformes à la réglementation afin d'assurer une hygiène parfaite et sa sécurité.

Certains principes étaient déjà en place, mais une refonte de toute la méthode permet aujourd'hui d'avoir un suivi réglementaire et d'assurer une bonne sécurité alimentaire pour les enfants.



Un nom pour l'école

Marie Curie, Jules Ferry, Jacques Prévert... **Quel nom pour notre école ?**

Avec la participation des institutrices de l'école de Porchères, des représentants des parents d'élèves, d'un représentant de chaque association de la commune, et des élus une commission se réunira fin mai pour proposer une liste de noms pour l'école.

A l'issue de cette réunion, plusieurs noms seront retenus et soumis aux habitants de la commune. Il sera possible à chacun de venir à la Mairie pour voter et défendre le nom qui lui semblera le plus adapté à notre école.

Une cérémonie d'inauguration aura lieu dans quelques mois avec les élèves et les habitants de Porchères.

NUISANCES SONORES

Un nouvel arrêté préfectoral du 22 avril 2016 précise que : « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que : tondeuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h. »

De même, « les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toute mesure propre à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

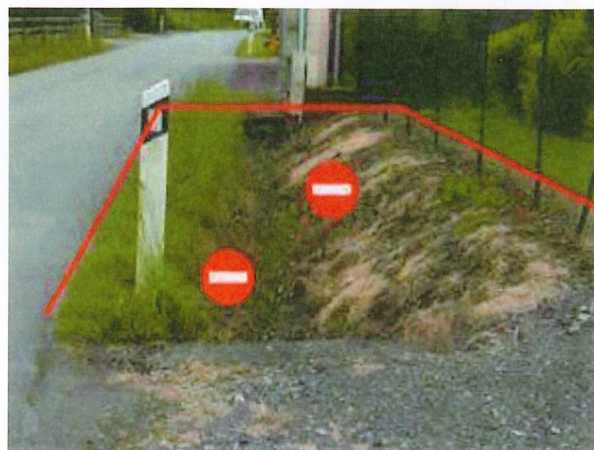
Afin de préserver les bonnes relations avec vos voisins, nous vous demandons de respecter cette réglementation.



IL EST INTERDIT DE DESHERBER LES FOSSÉS ET BORDS DE ROUTES.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) :

- à proximité des milieux aquatiques : à moins de 5 m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN ;
- dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages ;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Donc, en clair, il est interdit de désherber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas côtés des routes et chemins y compris devant chez soi !

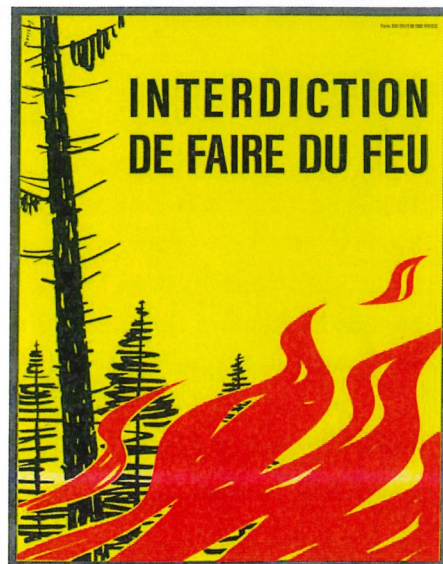
En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75.000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

ELIMINATION DES DECHETS VERTS : FEUX INTERDITS

ATTENTION. Une nouvel arrêté préfectoral du 20 avril 2016 interdit dorénavant toute destruction de déchets verts autre que par braoyage, compostage et déchetterie.

Vous ne devez donc plus faire de brulage des déchets verts, en tout lieu et en toute période.

La mairie de délivrera plus de dérogation ou d'autorisation pour faire brûler les déchets verts.



Que se passe-t-il au moulin ?

Après une saison 2015 où les bénévoles de l'association ont accueilli 1200 visiteurs durant l'été, une phase de travaux, nettoyage et installation de matériel a eu lieu depuis février 2016 : création d'un fournil avec un four à pain à bois, création d'un bureau administratif, remplacement de près de 200 carreaux cassés suite à des actes de malveillance, travaux de peinture, nettoyage intérieur et extérieur du site, travaux d'électricité... C'est près d'une cinquantaine de bénévoles, venus de la commune, des communes alentour et de tout le département qui sont venus prêter main forte !



Vue aérienne du moulin

Tout ça pour quoi ? Pour être prêt à ouvrir au public à partir du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre. En effet, le moulin de Porchères, avec le soutien de la CALI, de l'Office de Tourisme Intercommunal du Libournais, et de Norbert Fradin, le propriétaire, ouvre officiellement comme nouveau site touristique en Gironde.



L'ouverture de saison le 1^{er} mai en présence du propriétaire et de 250 personnes !

Il sera ouvert du mercredi au dimanche de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30 pour les visites guidées, mais aussi pour profiter du site, faire ses emplettes à la boutique (farines, miel, vin, tisanes, biscuits... locaux !), ou simplement boire un café ou un rafraîchissement au bord de la rivière.

L'association Vivons avec le moulin de Porchères a recruté une première salariée depuis février 2016 et s'apprête à effectuer un second recrutement afin d'assurer l'accueil, les visites et l'organisation des manifestations sur le site.

Vous pouvez nous aider !

Que chacun en profite pour faire visiter le moulin à sa famille, ses amis, ses voisins, ses collègues de travail, à faire connaître le site du moulin dans les associations sportives, culturelles, mais aussi les écoles, centre de loisirs, etc. C'est un pari osé que d'ouvrir un site touristique à Porchères. La bonne volonté de tous est la bienvenue !

Les mois qui viennent devraient voir la toiture du moulin refaite et des toilettes aménagées sur le site. Après presque 15 ans de flottement, le moulin de Porchères retrouve un éclat et un projet. C'est une excellente nouvelle pour la commune qui rayonne, grâce au moulin, au niveau départemental et régional.

Agenda du moulin

21 et 22 mai : Journées européennes de moulins et fête de la nature

4 juin : brocante au moulin

19 juin : concert de la chorale de Porchères au moulin

8 juillet : marché nocturne musical au moulin

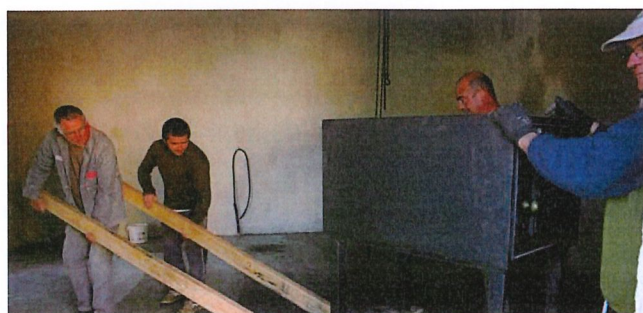
8 août : promenades en calèche au départ du moulin

16 et 17 septembre : journées européennes du patrimoine

25 septembre : concert, « les ours Blancs chantent Brassens »

Site internet : <http://moulindeporcheres.jimdo.com>

Adresse mail : moulin.deporcheres@yahoo.fr



L'installation du four à pain en mars 2016

PORCHERES

20-21-22 MAI 2016

Fête locale

organisée par le **Comité des Fêtes**

VENDREDI 20 MAI

Repas fermier

dès 18h30

Venez composer votre repas auprès des divers marchands.

Cette soirée sera animée par un chanteur animateur

Kevin ROUZIER

La soirée se terminera par un

BAL

SAMEDI 21 MAI

Dès 13h30 : Inscription pour le

Concours de boules

sur le terrain, derrière l'école.

Mise 10€ la doublette.

Lots divers. Début du concours 15h00

14h00 : départ pour la

Randonnée pédestre

qui sera suivie d'un goûter.

Rendez-vous devant la salle des fêtes.

Dès 18h30 :

Soirée grillades

Assiette ou sandwich frites sur place.

Cette soirée sera animée par la banda

Les lézards lussacais

Dès 22h00 : rendez-vous à la salle des fêtes pour la

Remise des flambeaux

pour les plus petits et ados,

pour partir en musique

vers le feu d'artifice

23h00 :

Feu d'artifice

sonorisé, suivi d'un bal

DIMANCHE 22 MAI

9h30 :

Concours de belote

à la salle des fêtes - Inscriptions dès 9h00

Engagement 10€/pers. - Lots divers.

14h30 :

Spectacle d'hypnose

Venez voir ce spectacle et vous faire hypnotiser.

Spectacle gratuit et ouvert à tous.

16h00 :

Concours de trottinette

Ouvert à tout le monde (jeunes et adultes).

Inscrivez-vous auprès d'Alex au 06 82 89 34 15

Lots à gagner.

18h00 :

Clôture de la fête

par un vin d'honneur offert

à tout le monde

Durant ces 3 jours, attractions foraines pour tous.



Méloé ! Un bien joli nom pour un insecte par toujours reconnu pour son élégance ! Le célèbre naturaliste français, Jean-Henri Fabre (1823-1915), en parle même comme d'un « disgracieux scarabée, à lourde bedaine » dans ses célèbres *souvenirs entomologiques*. Et pourtant, cette étrange créature n'a pas fini de nous surprendre. Son cycle de développement est l'un des plus curieux et riche d'enseignements qui soit ! Tentons de percer les mystères du méloé.



C'est au début du printemps que vous aurez le plus de chance de rencontrer ce coléoptère. Il apprécie les sous-bois clairs et les prairies fraîches. On le trouve facilement dans les tapis de ficaires et d'anémones des bois en bordure de la Mousquetière ou du Courbarieu dès la mi-avril. L'adulte mesure jusqu'à 4 cm et arbore de belles couleurs bleutées aux reflets métalliques. Son abdomen démesurément long et enflé est caractéristique de cette famille de coléoptères : les méloïdés

Ses ailes atrophiées sont totalement inaptes au vol. La première paire d'aile est quasiment inexistante. La seconde paire, formant habituellement la carapace des coléoptères atteint péniblement le premier tiers de l'abdomen. Insectes lents et assez patauds, les méloés se laissent facilement observer. Ne pouvant prendre la fuite ni par la course ni par le vol, ils ont développé une stratégie de défense pour le moins originale. Dès que l'insecte se sent agressé, un liquide nauséabond et acide est expulsé de sa bouche et de l'articulation la plus proche de l'agresseur. On parle d'hémorragies spontanées, d'autant plus efficace que le liquide en question contient de la cantharidine, poison violent et dissuasif pour la plupart des curieux.

Si cet insecte peut paraître étrange par son aspect et son comportement, que dire de son cycle de reproduction ? En effet, pour survivre, les larves de méloé ont besoin d'être transportées par une abeille.... Suivons pas à pas cette histoire peu ordinaire.

Au début du printemps, la femelle méloé dépose jusqu'à 4000 œufs au fond d'un petit trou qu'elle creuse avec ses mandibules.

La ponte est enrobée de cantharidine afin de protéger la future



Figure 2 Accouplement. La femelle est à gauche.

descendance d'éventuels prédateurs. La femelle peut répéter jusqu'à 3 fois cette opération ce qui fait un total d'environ 12 000 œufs pondus !

Quelques semaines plus tard, de minuscules larves de 2 millimètres éclosent par milliers. L'extrémité de leurs pattes est munie de 3 crochets, d'où le nom de triongulins (« trois ongles ») pour désigner les larves de méloé.



Figure 4 Eclosion



Figure 5 Premier stade larvaire du méloé : le triongulin (x30)

Figure 3 Plus de 4000 œufs enrobés de cantharidine

A peine éclos, les triongulins n'ont qu'une obsession : escalader la tige d'une fleur pour rejoindre le centre de sa corolle. Les deux clichés suivants, pris en bordure de Mousquetière, montrent une ficaire et une anémone des bois recouvertes de triongulins. Pendant très longtemps, les triongulins ont été pris pour une espèce d'insecte à part entière.

Il a fallu attendre le 19^{ème} siècle pour qu'un naturaliste anglais du nom de Newport démontre que ces triongulins sont bien le premier stade larvaire du méloé et non pas des parasites d'hyménoptères (famille des guêpes et des abeilles) comme on le croyait alors.



Triangulins sur ficaire



Triangulin sur anémone des bois

Ces triongulins ne se nourrissent ni de pollen, ni du nectar, ni de toute autre partie de la fleur. A ce stade, les larves de méloé ne s'alimentent pas. En effet, la seule nourriture qu'ils sont capables d'ingérer : c'est du miel... Ce qu'ils cherchent là-haut, perchés sur les pétales d'une fleur, ce n'est donc pas de la nourriture mais un transporteur aérien : une abeille sauvage, qui les mènera jusqu'au précieux liquide sucré.

Les triongulins ne sont pas très sélectifs dans le choix de leur transporteur

et grimpent ainsi sur à peu près tout ce qui approche de la fleur : araignée, mouche, papillon, coléoptère, etc. Seuls ceux qui seront montés sur une abeille, par le plus grand des hasards, arriveront à destination et survivront. Les autres, n'ayant pas choisis le bon taxi, mourront rapidement, faute de trouver le miel nourricier. Cette observation permet de mieux comprendre le nombre incroyable d'œufs pondus par la femelle méloé. Seul un très faible pourcentage de triongulins arrive à destination tant les pertes sont colossales.



Figure 8 Triangulins à l'assaut d'une abeille sauvage



Une fois arrivée dans la ruche, le triongulin chanceux quitte son radeau aérien pour rejoindre une alvéole du couvain. Il commence alors par dévorer la larve d'abeille présente dans la loge puis accède enfin au miel dont il se nourrira par la suite. Le triongulin entame alors une seconde transformation pour prendre l'aspect d'un petit ver en forme de larve de hanneton.



A la fin de l'été, la larve de méloé quitte la ruche et s'enterre non loin de son hôte. Elle rentre alors en hibernation après avoir réalisé un troisième stade larvaire, dépourvu de pattes cette fois-ci. Puis, aux premières manifestations du printemps, la larve redeviendra active. Elle fera alors une nymphe d'où émergera, quelques jours plus tard, un nouvel adulte complet. La boucle est bouclée !

En guise de conclusion....

Dans la nature, tous les êtres vivants dépendent les uns des autres pour leur survie et leur reproduction. Les liens qui les unissent sont parfois inattendus et surprenants. Ici, la survie de notre méloé dépend à la fois d'une fleur (qui lui sert d'aire d'embarquement), d'une abeille sauvage (qui fait office de transporteur aérien) et de la présence de miel, seule nourriture qui déclenchera le deuxième stade larvaire. Ce cycle de vie en dépendance avec les autres formes de vie n'est pas une curiosité de la nature mais bien la règle générale. Cette loi naturelle d'interdépendance entre toutes les manifestations du vivant devrait nous interpeller, aussi bien dans nos pratiques que dans notre rapport à la nature.

Source des dessins : « Planche didactique Méloé » de René Michaud ; avec son aimable autorisation.

Bruno Wisniewski, Club Nature de Porchères

Depuis 1999, cette association locale est installée dans les locaux et bureaux de l'ancienne minoterie du barrage à Porchères.

Créée en 1993, l'association Isle et Dronne, est conventionnée d'utilité sociale par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Aquitaine - Limousin et Poitou-Charente.

Avec le soutien de l'Etat, du Conseil Départemental de la Gironde et des services du Pôle Emploi de Libourne, elle organise depuis 1995, des chantiers d'intérêts collectifs pour le compte de collectivités locales du Libournais qui lui confient des prestations de services principalement négociées dans le cadre de marchés publics.

C'est avec la volonté de l'ancien conseiller général, Monsieur Pierre BARRAU, que cette association a pu développer son activité d'insertion et de qualification professionnelle depuis Porchères, où elle occupe depuis 1999, l'ensemble des locaux et bureaux de l'ancienne minoterie du Barrage.

Les prestations réalisées concernent l'entretien d'espaces verts, de cours d'eau, de sentiers de randonnée, de massifs forestiers, ... et tout autre activité de préservation et de mise en valeur de l'environnement qui lui permettent d'employer aujourd'hui près de 60 salariés.

Ces salariés bénéficient ainsi de l'opportunité de reprendre une activité professionnelle mais aussi d'acquérir des compétences utiles à leur insertion professionnelle.

En effet, les recrutements sont réservés aux personnes qui rencontrent des difficultés à trouver un emploi en raison notamment de leur manque de qualification et/ou d'expérience professionnelle.

Cette reprise d'activité leur permet également de bien préparer ce retour à l'emploi et de répondre au mieux aux attentes des employeurs en termes de comportement et de compétences.



1 – Les activités réalisées contribuent à mettre en valeur le patrimoine local : Ici le Moulin de Porchères...

L'accès à une qualification professionnelle

En effet, l'ensemble des personnels permanents de cette association a été formé et qualifié à la mise en œuvre d'une démarche d'apprentissage qui alterne les mises en situation de travail et des temps de formation de façon à permettre aux salariés non qualifiés qui le souhaitent de préparer un certificat de qualification professionnelle.

Compte tenu des activités développées, les principales compétences dispensées concernent les métiers du paysage et forestiers avec notamment l'utilisation des matériels thermiques courants et les principales activités mises en œuvre dans ces domaines : manutention et port de charges, tonte, débroussaillage, abattage et façonnage de baliveaux, nettoyage et désherbage manuel, ...

Une attention particulière est apportée à la prévention des risques et à la sécurité au travail mais aussi au strict respect de la réglementation du travail.

Enfin, les principales compétences clés sont abordées avec pour objectif de permettre une remise à niveau de chacun, notamment dans l'utilisation des nouvelles technologies qui deviennent de plus en plus incontournables au quotidien.

Pour mener à bien cette démarche d'apprentissage et de qualification professionnelle, l'association s'est rapprochée de la Maison Familiale et Rurale de Les Eglisottes qui promeut depuis de nombreuses années la pédagogie de l'alternance.

Une première session de formation a d'ailleurs débuté courant février et devrait permettre à 8 salariés de présenter et d'obtenir ce certificat début juillet.



2 – La première session de formation concerne 8 salariés qui suivent assidûment les différents modules techniques et

Des périodes d'immersion en entreprises

Isle et Dronne représente donc un acteur économique important puisqu'elle emploie en moyenne 60 salariés tout au long de l'année et qu'elle génère un chiffre d'affaires de 1.300.000 €, dont près de 600.000 € d'activité économique réalisés pour le compte de collectivités du Libournais.

Elle conserve un lien étroit avec les entreprises locales en raison notamment de son objectif d'insertion professionnelle. En effet, dans le cadre de leur contrat de travail, les salariés d'Isle et Dronne peuvent réaliser une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise afin de découvrir un métier ou affiner un projet professionnel.

Cette démarche originale permet également aux entreprises d'évaluer objectivement les aptitudes et les compétences des salariés à occuper un poste de travail au sein de leur entreprise et d'éviter ainsi les éventuelles déconvenues liées aux recrutements sur CV.

Chaque année, ce sont près de 50 périodes d'immersion qui sont mises en œuvre et qui sont l'occasion de concrétiser des projets professionnels; ou tout simplement d'avancer dans la définition d'un projet professionnel adapté et réaliste.

Au-delà des « clichés » trop souvent associés à ce type d'association, l'association Isle et Dronne a pour ambition de démontrer au quotidien le bien fondé d'une initiative qui privilégie la reprise d'une activité professionnelle assortie d'un accompagnement et d'une démarche pédagogique adaptés, à toute personne éloignée durablement de l'emploi.

A ce titre, elle revendique sa vocation « d'entreprise sociale apprenante » sur un territoire où près d'un jeune sur trois sort du système scolaire avec un niveau de formation inférieur au Brevet de Collèges et sans aucune qualification professionnelle...

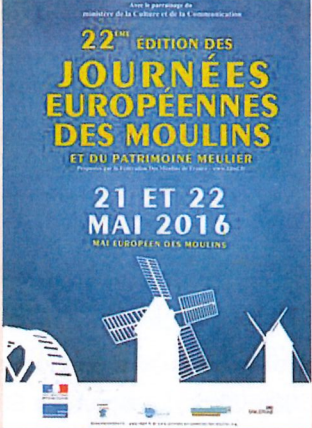
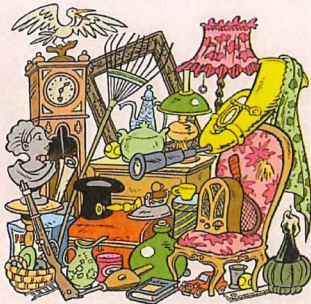
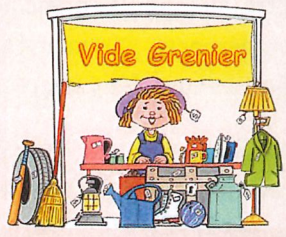


3 - Sur les berges de la Dordogne...



4 – ... Ou sur la voie de chemin de fer du Train Touristique de Guîtres-Marcenais

AGENDA ETE 2016

20, 21 ET 22 MAI	21 ET 22 MAI	5 JUIN	10 JUIN
FETE LOCALE	JOURNEES DES MOULINS ET FETE DE LA NATURE	BROCANTE AU MOULIN	KERMESSE DE L'ECOLE
COMITE DES FETES	VIVONS AVEC LE MOULIN	VIVONS AVEC LE MOULIN	ECOLE ET FILOUS DE L'ISLE
			
19 JUIN	21 JUIN	24 JUIN	26 JUIN
CHORALE A 16 H 30 AU MOULIN	FETE DE LA MUSIQUE	FEU DE LA SAINT-JEAN ET MARCHÉ NOCTURNE	BROCANTE ET VIDE- GRENIER
ACAP	CHATEAU DE CHOLLET	ANIM'TON BOURG	COMITE DES FETES
			
8 JUILLET	13 ET 14 AOUT		2 SEPTEMBRE
MARCHÉ NOCTURNE AU MOULIN	GRANDE FETE AGRICOLE		MARCHÉ NOCTURNE
VIVONS AVEC LE MOULIN	ANIM'TON BOURG		ANIM'TON BOURG
	